

Communauté de communes Cœur de France

Procès verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 25 septembre 2014 à 19 h

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Thierry VINÇON, Président, étant excusé, Madame Annie LALLIER, première Vice-Présidente, préside la séance.

Madame Élisabeth MÉRIOT est désignée secrétaire de séance.

Question n° 1

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du jeudi 26 juin 2014

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du jeudi 26 juin 2014.

Question n° 2

**Compte rendu des décisions prises en vertu des articles L 2121-22 et L 5211-10
du Code général des collectivités territoriales et information**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises.

Question n° 3

**Trésor public : dématérialisation des pièces comptables – passage au protocole d'échanges
standard version 2 – PES V2**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve le principe de dématérialisation des documents « papier » de la comptabilité publique,**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'accord tripartite relatif à la dématérialisation ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette démarche.**

Question n° 4

**Mutualisation de service avec la ville de Saint-Amand-Montrond
pour la maintenance de la voirie : modification du tarif**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation de service avec la ville de Saint-Amand-Montrond, fixant le tarif de la journée d'intervention à 1 400 €.

Question n° 5

Validation des rapports des schémas directeurs d'assainissement des communes de Bouzais, Colombiers, Drevant, Farges-Alichamps, La Groutte, Meillant, Nozières, Orcenais et Orval

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote les rapports des schémas directeurs d'assainissement des communes de Bouzais, Colombiers, Drevant, Farges-Alichamps, La Groutte, Meillant, Nozières, Orcenais et Orval.

Question n° 6

Lancement des procédures d'enquêtes publiques pour les communes de Bouzais, Farges-Allichamps, Meillant, Nozières et Orval

Monsieur BÔNE précise que la première enquête publique a été lancée fin 2013, dans les communes de Bruère-Allichamps et La Celle, et que toutes les communes concernées par cette révision du zonage de l'assainissement auront une enquête publique courant 2015.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à lancer les procédures d'enquêtes publiques et à signer tous les documents nécessaires.

Question n° 7

Communication du rapport d'activité 2013 du syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères - SMIRTOM

Monsieur JAMET apporte les précisions suivantes :

- *la baisse des volumes de déchets est confirmée,*
- *lorsque des déchets sauvages sont trouvés, le Maire de la commune doit ouvrir les sacs et appeler la gendarmerie qui fera le nécessaire pour enregistrer la plainte. Dans la grande majorité des cas, l'auteur de dépôt est trouvé et la commune peut lui faire rembourser les frais d'évacuation des ordures,*
- *les travaux de la déchetterie de Drevant suivent leur cours, le retard étant dû à l'obligation faite à la commune de réviser son plan d'occupation des sols.*

Madame MOINE demande si les dépôts sauvages sont plus importants dans certains lieux. Monsieur JAMET répond qu'il n'y a pas eu de constat particulier à ce sujet, toutes les communes sont concernées.

Monsieur PURET signale que les dépôts sauvages sont en augmentation et demande que des mesures de répressions soient appliquées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne acte au Président de la communication du rapport d'activité 2013 du SMIRTOM.

Question n° 8

Mise en place d'une procédure de fonds de concours Commune de Colombiers, éclairage public rue des Rocs et lotissement les Romagères

Monsieur BÔNE indique que la commune de Colombiers a voté cette délibération vendredi 19 septembre dernier. Il ajoute que, pour les travaux d'éclairage public, la procédure des fonds de concours est normale car elle permet de partager les coûts et, par conséquent, d'augmenter le nombre d'opérations en faveur des communes. L'enfouissement de tous les réseaux de Colombiers sera achevé fin 2014.

Monsieur MROZEK pose la question des extinctions d'éclairage public en cours de nuit. Monsieur BÔNE précise que cela est possible sauf dans les carrefours. Le programme de modernisation des armoires électriques permet une souplesse puisque l'entreprise peut régler les horloges selon les demandes des communes. Il convient toutefois d'en faire la demande au préalable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote le fonds de concours avec la commune de Colombiers.

Question n° 9

Budget principal, budget annexe « assainissement collectif » et budget annexe « ordures ménagères » - décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2014

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote la décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2014.

Question n° 10

Association TGV Grand Centre Auvergne motion relative à la prise en compte du scénario « Ouest variante Roanne »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote la motion de l'Association TGV Grand Centre Auvergne relative à la prise en compte du scénario « Ouest variante Roanne ».

La séance est levée à 19 h 50.